AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 12-11-75106796

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION « AUVERGNE ET LIMOUSIN »

(ALLIER, CANTAL, CORRÈZE, CREUSE, HAUTE-LOIRE, PUY-DE-DOME, HAUTE-VIENNE)

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

Cité Administrative, rue Pélissier, 63034 Clermont Ferrand Cedex

Téléphone 92-42-68 - Postes 440 et 449

ABONNEMENT ANNUEL : 50,00 F

Régie de Recettes de la D.D.A. Sous-Régisseur de Recettes du Service de la Protection des Végétaux Cité Administrative - Rue Pélissier 63034 Clermont Ferrand Cedex

C. C. P. Clermont-Ferrand 5 503-17

BULLETIN N° 45 du 7 NOVEMBRE 1975.-

ARBRES FRUITIERS

TRAITEMENT D'AUTOMNE DES ARBRES FRUITIERS.-

La période de la chute des feuilles qui, en général, coïncide avec des pluies fréquentes, est favorable à l'installation ou à l'extension de diverses maladies d'origine cryptogamique ou bactérienne dont les germes pénètrent, dans les végétaux, au niveau des cicatrices foliaires.

Dans la région, les plus courantes de ces maladies sont les suivantes :

- Le Coryneum ou Maladie criblée des Arbres à fruits à noyau,
- Le Chancre à Nectria du Pommier,
- Le Chancre bactérien du Cerisier,
- La Maladie bactérienne du Poirier.

Dans les vergers intéressés, effectuer, dès la chute des feuilles, un traitement avec un produit cuprique (500 g de cuivre métal par hectolitre d'eau).

Il serait de bonne pratique de réaliser également ce traitement dans les Pépinières, sur toutes les essences fruitières.

LUTTE CONTRE LE FEU BACTERIEN.-

Grâce aux mesures prises dans le département du Nord, le foyer de Feu bactérien qui avait été décelé en 1972 est en voie de disparition. Par contre, nous avons appris récemment que, malgré les efforts déployés par les Services Officiels de certains pays dans lesquels le Feu bactérien avait été décelé, la maladie avait progressé très rapidement en 1975.

L'attention des professionnels de l'horticulture, mais également des particuliers, est attirée sur le danger que représente l'importation de plantes (fruitières ou ornementales) des espèces sensibles au Feu bactérien en provenance des pays européens suivants : Belgique, Danemark, Grande-Bretagne, Pays-Bas, Pologne et République Fédérale d'Allemagne (ou de pays voisin : Turquie).

Nous indiquons ci-après la liste des espèces sensibles au Feu bactérien :

- Cotoneaster (cotoneaster)
- Crataegus (aubépine)
- Cydonia (cognassier)
- Malus (pommier)
- Pyracantha (buisson ardent)
- Pyrus (poirier)
- Sorbus (sorbier)
- Stranvaesia (strasvesia)

P. 408

Imprimerie de la Station Auvergne-Limousin — Directeur-Gérant : L. BOUYX

Il convient de préciser que les plantes ornementales sensibles au Feu bactérien et particulièrement le cotoneaster, jouent un rôle important dans la transmission de la maladie.

C O L Z A

GROSSE ALTISE.- Il est admis qu'un traitement ne s'impose que lorsque l'on dénombre, en moyenne, 2 à 3 larves dans les pétioles, par pied.

Surveiller les cultures et, en cas de nécessité, intervenir avec, de préférence, un Oléoparathion.

Clermont-Ferrand, le 7 Novembre 1975.

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie
Chargé des Avertissements Agricoles

A. LECLERC.

Le Chef de la Circonscription
Phytosanitaire :

P. DENIZET.

Tirage n° 939 du 7 Novembre 1975.